REPUBLIQUE FRANÇAISE **Département du Lot**

EATRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS US CONSEIL MUNICIPAL DE LA 1460221162022012811181211121011 ANTOLUS

046-214602211**COMMUNE**2DEPLANIOLES

Publié le 30/03/2022

Séance du 28 mars 2022

Nombre de conseillers

 en exercice 	15
 présents 	9
- votants	10
- absents	6
- excusés	0
- vote pour :	10
vote contre :	0
- abstentions :	0

Convocation: 21/03/22

Délibération n° CM28032022-04

OBJET

Approbation du montant de l'Attribution de compensation prévisionnelle 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit Mars à 20 heures, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Planioles sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents: BAGNAUD Jean-Philippe, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane,

Absents/Excusés : Lucette CARSAC, FELIX Dimitri (pouvoir à LACOUT G), FOUQUET Camille, LACHERET Jean-Christophe, MONTJAUX Morgan, TAURAND François

Secrétaire de séance: Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la délibération du Grand-Figeac n° 005/2022 du 25/01/2022 portant sur l'attribution prévisionnelle 2022 de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle 2022 de 19 676 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme, le 28 Mars 2022.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 28/03/2022 et publication ou notification du 28/03/2022

Le Maire, Guy LACOUT.